



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
  
SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI 3  
SEPTEMBRE 2025

**OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 4 août 2025**  
***Délibération n° 2025-050***

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI TROIS SEPTEMBRE A DIX NEUF HEURES,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 28 août 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, ISABELLE MECHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, EVELYNE PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

**PROCURATIONS :** M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, Mme Sonia DUBOSC A MME Danièle CASTAING, M. Didier MARTIN A M. Claude POMIES, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, Mme JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN A Mme Florence GACHIE.

**EXCUSEES :** Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 21</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 2</b></p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 4 août 2025,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du lundi 4 août 2025 tel qu'il figure annexé à la présente délibération.



Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer en œuvre de cette délibération. ID : 040-214000010-20250903-DELIB2025050-DE

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 4 septembre 2025

Le Maire,



*Xavier Lagrave*  
**Xavier LAGRAVE**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-